



## Terrain en Heritage qui est preter

Par **Laura07**, le **23/09/2015** à **23:15**

Bonsoir,

Mon grand père avant de deceder a prêter un terrain qui devait me revenir à sa mort.

Il a donc prêter ce terrain à un monsieur qu'il connaissait pour qu'il puisse faire son jardin en attendant.

Mes oncles et tantes sont passer chez le notaire et m'ont expliquer que je ne pourrais pas avoir ce terrain par rapport à ce monsieur qui se servait du terrain pour faire son jardin.

J'aimerais savoir à partir de quand un terrain prêter peut il être considéré comme donner ou vendu?

Est ce que si cette personne décède le terrain revient à ses proches ou pas?

Et que faut il faire?

J'attends vos réponses au plus vite.

Merci et Bonne soirée :)